Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

Roland BALCERZAK,
Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Jean-Luc MANSUY, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Stéphane PFLUMIO, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, , Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN, Betty DE LUCIA

Absents avec procuration :

Sylvie BIRCK	à	Cyril LAUTERFING
Frédéric MESLARD	à	Yannick OLIGER
Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ

Absent excusé : Jonathan ROSA

Date de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 45
Nombre de votants : 49 jusqu'au point 18, puis 48 jusqu'au point 20, et 49 jusqu'au point 31

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK

15. Objet : Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Vu l'article L. 224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la présentation, pour avis, à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel sur le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice écoulé,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Vu les articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les indicateurs à insérer dans le rapport,

Considérant que le rapport annexé reprend les indications techniques et financières concernant la gestion des déchets ménagers de la Communauté de Communes,

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 24 septembre 2026 et du Bureau Communautaire en date du 22 septembre 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'année 2025, ci-annexé.**

Le Conseil communautaire prend acte.

Fait à Cattenom, le 30 septembre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS ★ Le Président

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

CCCE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2025



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3
PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES 4
1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE 4
1.1 LE TERRITOIRE 4
1.2 L'ORGANISATION DU SERVICE 4
1.3 LES MOYENS HUMAINS 5
1.4 LES MOYENS MATERIELS 6
2 PREVENTION DES DECHETS ET SENSIBILISATION DES USAGERS 6
2.1 HIERARCHIE DES NORMES EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS 6
2.2 LE PLPDMA 6
2.3 LES ACTIONS DE PREVENTION DEJA MISES EN ŒUVRE 7
3 ORGANISATION GENERALE DE LA GESTION DES DECHETS 9
3.1 LES PRESTATAIRES ET ECO-ORGANISMES 9
3.2 LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES 11
3.3 LES EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIERS 13
3.4 LES ENCOMBRANTS 17
3.5 LES APPORTS EN DECHETERIES 17
3.6 SYNTHESE DES TONNAGES PAR FLUX 21
3.7 SYNTHESE DES TONNAGES PAR TYPOLOGIE DE TRAITEMENT 23
3.8 INFOGRAPHIE DE SYNTHESE 25
PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS 26
1 DEPENSES 26
2 RECETTES 27
3 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC 28

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Introduction

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article D 2224-1 et suivants et L 2224-17-1, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.
Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.
Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal, son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordres technique et financier :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchèteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

L'objectif de ce rapport est double :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle en tant que consommateur et producteur de déchets.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 Présentation de la collectivité et organisation du service

1.1 Le territoire

Depuis le 1er janvier 2022, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) compte 22 communes. Au total en 2025, la CCCE compte 27 839 habitants (population municipale) selon les données INSEE.

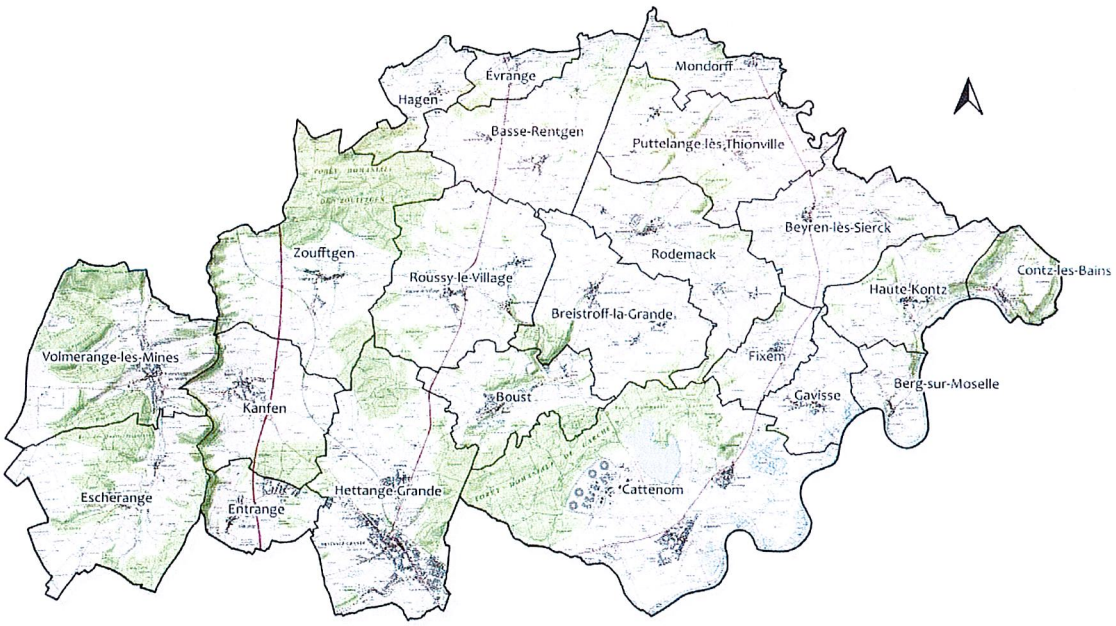

La CCCE est classée en typologie mixte à dominante rurale. 12 des 22 communes ont une population inférieure à 1 000 habitants, 7 entre 1 000 et 2 000 habitants, 2 communes entre 2 000 et 3 000 habitants et la commune la plus peuplée est Hettange-Grande avec une population de 7 765 habitants.

Selon les données INSEE, le territoire se compose de 12 749 logements, occupés à 92,6 %.

Le niveau de revenu médian à l'échelle de la CCCE est de 32 290 € alors qu'à l'échelle nationale, il est de 22 040 €. Cet écart s'explique notamment par la proximité immédiate du Luxembourg, avec un taux de travailleurs frontaliers important au sein de la Communauté de Communes puisque la totalité de ses délimitations Nord - de Volmerange-Les-Mines à Contz-Les-Bains - est frontalière. Au Luxembourg, le revenu médian est de 42 482 € selon les données Eurostat. Ce pouvoir d'achat plus élevé que la moyenne a une incidence directe sur la consommation et donc la production de déchets.

1.2 L'organisation du service

La compétence Prévention et Gestion des Déchets est assurée par 2 entités :
La Communauté de Communes
Le service Environnement assure :

- la gestion de projets et les missions de sensibilisation autour de la gestion des déchets, en particulier en faveur de la prévention et du tri des déchets,
- la fourniture des moyens de pré-collecte (bacs, sacs...),

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

- la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte en régie,
- la collecte des emballages recyclables en porte-à-porte en régie,
- la collecte des papiers en apport volontaire en régie,
- la collecte des encombrants en porte-à-porte en prestation de service,
- la gestion du haut de quai des 2 déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom en régie.

Le SYDELON

Créé en 2011, le SYDELON est le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de Lorraine Nord. Il regroupe 3 EPCI pour un total d'environ 197 000 habitants (INSEE 2023).

Remettre la carte des 4 EPCI, la fusion n'a eu lieu qu'au 01/01/2026

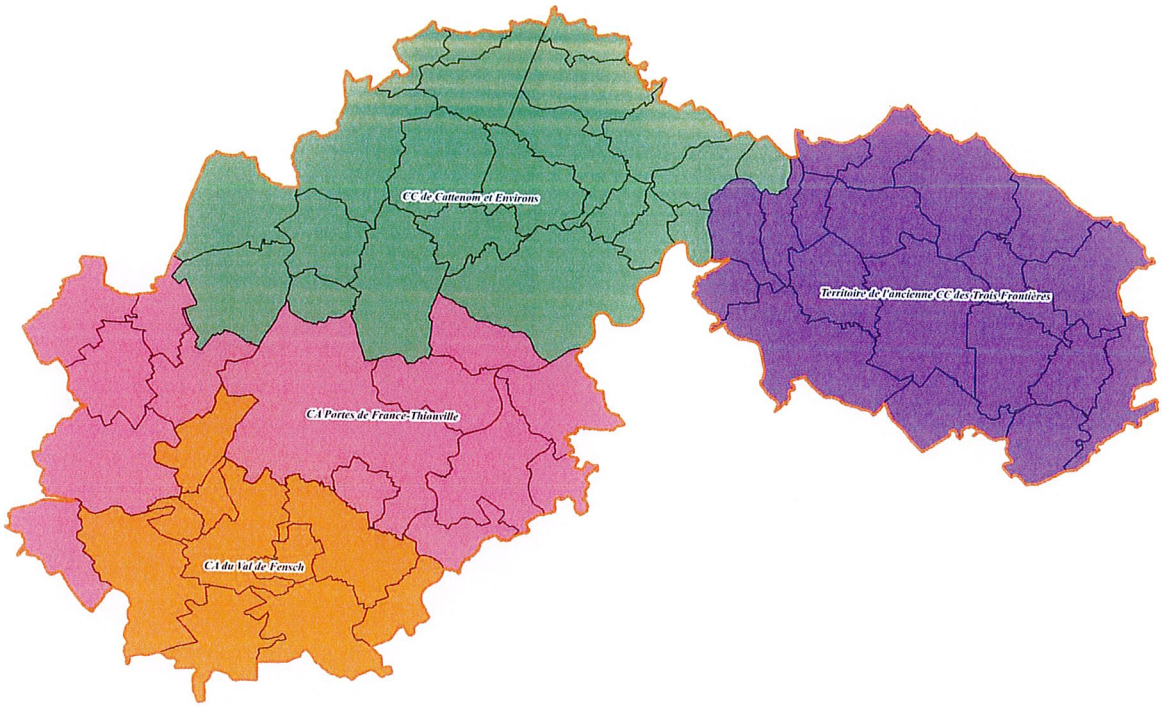

FIGURE 2 : PERIMETRE DU SYDELON

Il assure la totalité de ses missions en prestation de service :

- la collecte du verre en apport volontaire,
- la gestion du bas de quai des déchèteries,
- le transport des déchets vers les sites de traitement,
- la valorisation et/ou l'élimination des déchets ultimes,
- le tri et conditionnement des emballages recyclables,
- la valorisation des déchets issus des déchèteries.

1.3 Les moyens humains

Le Service en charge de la Prévention et de la Gestion des Déchets est intégré au Département Environnement et Cycle de l'Eau, installé au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande. Il se compose au 31/12/2025 de 29 agents :

- 1 responsable de Service
- 2 ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets
- 2 animateurs biodéchets

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

- 1 chef d'équipe
- 1 mécanicien
- 17 agents de collecte, chauffeurs et/ou ripeurs
- 5 agents de déchèteries

1.4 Les moyens matériels

Le Service Environnement dispose de 4 véhicules légers.
Au 31/12/2025, pour assurer la collecte, la Communauté de Communes dispose de :

- 10 bennes à ordures ménagères, dont 1 électrique,
- 2 camions poly-benne,
- 1 remorque porte-benne,
- L'ensemble des engins et outils nécessaires à l'entretien courant des véhicules.

2 Prévention des déchets et sensibilisation des usagers

2.1 Hiérarchie des normes en matière de gestion des déchets

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».
L'objectif est « en priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation » (article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement).
La loi de Transition Energétique pour la croissance verte de 2015 imposait d'augmenter la part de déchets valorisés, par recyclage ou valorisation organique, pour atteindre 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux, non inertes.
Elle impose également de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025.

La loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire de 2020, dites loi AGEC, impose de réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2030.
Elle impose également de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés.

Ces obligations ne s'appliquent pas à chaque collectivité mais charge à chaque collectivité d'aller dans ces directions pour qu'à l'échelle nationale ces objectifs puissent être atteints.

2.2 Le PLPDMA

L'article L. 541-15-1 du Code de l'environnement, créé par le décret 2015-662 du 10 juin 2015 dans le cadre de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux collectivités territoriales d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménager set Assimilés (PLPDMA). Le 8 juillet 2024, le Conseil communautaire engageait la CCCE dans la démarche d'élaboration, approuvant la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).
La prévention des déchets étant un concept nouveau au sein de la CCCE, un travail préparatoire a été nécessaire avec plusieurs phases de travail avant d'aboutir à ce document.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Pour cela, des ateliers ont été organisés avec la Commission Environnement et Développement Durable entre mars et septembre 2024. Ils ont permis de définir le diagnostic du territoire, l'objectif de ce programme, le plan d'actions et son calendrier de mise en œuvre.
La CCES a donné un avis favorable au projet et une consultation du public s'est déroulée du 2 au 22 décembre 2024. Le PLPDMA a été approuvé lors du Conseil communautaire du 4 mars 2025.

2.3 Les actions de prévention déjà mises en œuvre

La promotion du compostage individuel
La CCCE organise depuis 1998 des opérations de mise à disposition des particuliers de composteurs individuels (moyennant une participation de 15 € par composteur). Ces opérations ont permis la mise en place de 5 315 composteurs (bois et plastique confondus) dont 71 lombricomposteurs.

Depuis 2022, il a été décidé, au regard des proportions de mises à disposition de composteurs 600 L bois et 400 L plastique, de ne plus proposer de composteurs en plastiques mais un deuxième volume de composteurs bois à compter de 2024. A compter de cette date, il a également été décidé de fournir gratuitement 1 composteur par foyer.

Composteurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
400 L plastiques	16	16	16	2	0	0	0
300 L bois	/	/	/	/	/	352	81
600 L bois	130	151	146	170	222	638	202
Lombricomposteurs	12	28	3	4	7	11	3

L'entrée en vigueur de la règlementation sur le tri des biodéchets, la communication à l'échelle nationale et locale et la gratuité d'un composteur par foyer ont permis une augmentation exponentielle des distributions de composteurs en 2024. La tendance reste élevée en 2025 avec 283 composteurs distribués.

Le développement du compostage partagé

Malgré la typologie relativement rural de la CCCE, le compostage individuel n'est pas adapté à tous les foyers : appartements, maisons individuels avec peu ou pas d'espaces verts. Par manque de temps ou de connaissance, certains ne souhaitent pas composter chez eux. La CCCE doit donc proposer une solution complémentaire.
Une expérimentation avait été réalisée entre février et juillet 2024 sur 6 secteurs de la CCCE représentant environ 1 200 foyers de typologie variée, soit 10 % de la population. Au regard des résultats de chacun des 3 scénarios testés, les élus communautaires avaient fait le choix du compostage.
Début 2025, une équipe de 2 animateurs biodéchets a été constituée. Leurs missions sont de référencer les sites potentiels d'installation de sites de compostage partagé, de les soumettre à validation des élus municipaux concernés, d'installer les sites, de communiquer aupès de la population et d'entretenir les sites, en s'assurant du respect des consignes d'utilisation et en corrigeant les erreurs constatées.
Le premier secteur étudié est composé des communes d'Entrange, Escherange, Kanfen et de 2 quartiers d'Hettange-Grande, soit au total environ 5 000 habitants. En complément des 7 sites de

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

compostage partagé installés lors de l'expérimentation, 32 nouvelles implantations ont été validées et 22 sites ont été installés en 2025. Le total est donc de 39 installations.
Trois modèles de composteurs différents sont testés afin de comparer leur robustesse et leur facilité d'utilisation et d'entretien.
Chaque site se compose de 3 bacs :

- un bac d'apport - les administrés y déposent les biodéchets
- un bac de matière sèche - les administrés en ajoutent une poignée à chaque apport, pour réguler le taux d'humidité et apporter un structurant qui favorise la décomposition
- un bac de maturation – les déchets terminent de se décomposer sans intervention

Un panneau sur chaque bac précise son utilité. Un panneau générique sur chaque site explique le fonctionnement des composteurs partagés et les consignes de tri. Un flyer explicatif est distribué à tous les habitants du quartier ou de la commune concernés par une nouvelle installation.



Le réemploi

En 2022, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), la Communauté de Communes a initié au sein de sa déchèterie à Hettange-Grande, une zone de réemploi appelée "Recytroc". Une zone spécifique, constituée de 2 conteneurs maritimes reliés entre eux par une tonnelle, représente un espace total de 66 m² dans lequel les usagers de la déchèterie peuvent déposer des objets en bon état dont il ne se servent plus et/ou récupérer des objets déposés par d'autres. C'est une zone qui permet de donner une seconde vie aux objets et d'éviter de créer des déchets, même s'ils avaient pu suivre une filière de recyclage.
Initialement imaginé pour être éphémère le temps de la SEDD mais fort de l'accueil enthousiaste des usagers et du nombre important d'objets ayant transité par la zone de réemploi, le Recytroc est devenu pérenne.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

3 Organisation générale de la gestion des déchets

3.1 Les prestataires et éco-organismes

Pour assurer l'ensemble des missions, la CCCE et le SYDELON font appel à des prestataires en plus de la régie de la CCCE.

La CCCE est également conventionnée avec plusieurs éco-organismes dans le cadre des filières Responsabilités Elargies des Producteurs (REP). La CCCE perçoit des soutiens des éco-organismes avec qui elle a conventionné, au titre de la collecte séparée et de la valorisation des déchets concernés.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Flux de déchets	Modalité de collecte	Collecte	Transfert	Traitement à vérifier avec marchés 2025 du SYDELON	Eco-organisme
Ordures ménagères résiduelles	Porte-à-porte 1 fois par semaine	Régie de la CCCE	Centre Suez à Manom (57)	ISDND Suez à Montois-la Montagne (57) UVE HAGANIS à Metz (57) TMB SMTOM à Villers-la-Montagne (54)	/
Emballages recyclables	Porte-à-porte 1 fois par semaine	Régie de la CCCE	Centre Suez à Distroff (57)	Centre de tri HAGANIS (57)	CITEO/Adelphe
Papiers	Apport volontaire	Régie de la CCCE 58 conteneurs	Centre Suez à Distroff (57)	Centre de tri Paprec à Dieulouard (54)	CITEO/Adelphe
Verre	Apport volontaire	Mineris 95 conteneurs	/	Mineris à Saint-Menge (88)	CITEO/Adelphe
Encombrants	Porte-à-porte	Valoprest	/	Déchèteries de la CCCE	/
Tout-venant	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Régie de la CCCE et Citraval	ISDND Suez à Montois-la Montagne (57)	/
Ferraille	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Citraval	Derichebourg/Eska Thionville (57)	/
Bois	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Citraval	Egger à Rambervillers (57)	/
Carton	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Citraval	Centre de tri Citraval à Rombas (57)	/
Gravats	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Citraval	Tri service recyclage à Brabant (54)	/
Déchets verts	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Citraval	Broyage : Eglog Talange (57) Valorisation : Suez Faulquemont (57)	/
Plâtre	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		SYDELON	Ritleng Revalorisation à Rohr (67)	/
DDS	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Cedilor	Cédilor à Amnéville (57)	/
Batteries	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Citraval	Derichebourg /Eska à Thionville (57)	/
Pneus	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Suez	Gilles Henry à Toul (54)	/
Huiles végétales	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Valoprest	Valoprest à Florange (57)	/
Huiles minérales	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		SEVIA Toul	SRRHU à Toul (54)	/
Piles	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Ets Grandidier	Eurodieuze à Dieuze (57) / Métal blanc à Rocroi (08) Redux en Allemagne / Meta régénération à St Auban (04)	COREPILE
D3E	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Envie 2E	PAPREC	ECOSYSTEM
Huisseries	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Valoprest	Valoprest à Florange (57)	/
Cartouches d'encre	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		LVL	LVL à La Chevrolière (44)	/
Polystyrène	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Régie de la CCCE	Valoprest à Florange (57)	/
Tubes et ampoules	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Envie	PAPREC	ECOSYSTEM
Mobilier	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Veolia	Véolia/SUEZ Maizière les Metz	Eco-Mobilier
Livres	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Valoprest	Valoprest à Florange (57)	/

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

3.2 Les Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en porte-à-porte, en bacs à cuve grise et couvercle vert. Ils sont mis à disposition des usagers par l'intermédiaire des Communes qui disposent d'un stock permettant de fournir rapidement les usagers qui le demandent.
Une règle de dotation est définie selon la taille des foyers :

	1 à 3 personnes	4 personnes et plus
Volume du bac	120 litres	240 litres

Pour les collectifs et les professionnels, des bacs d'un volume 750 litres peuvent être utilisés.

Le règlement de collecte ne définit pas de limite de quantité de déchets au-delà de laquelle le service public n'intervient plus.

La collecte est effectuée en régie, tous les jours du lundi au vendredi avec 3 tournées chaque jour. Les figures suivantes présentent les jours de collecte par commune. La Commune d'Hettange-Grande est découpée en 4 secteurs, collectés chacun un jour différent.

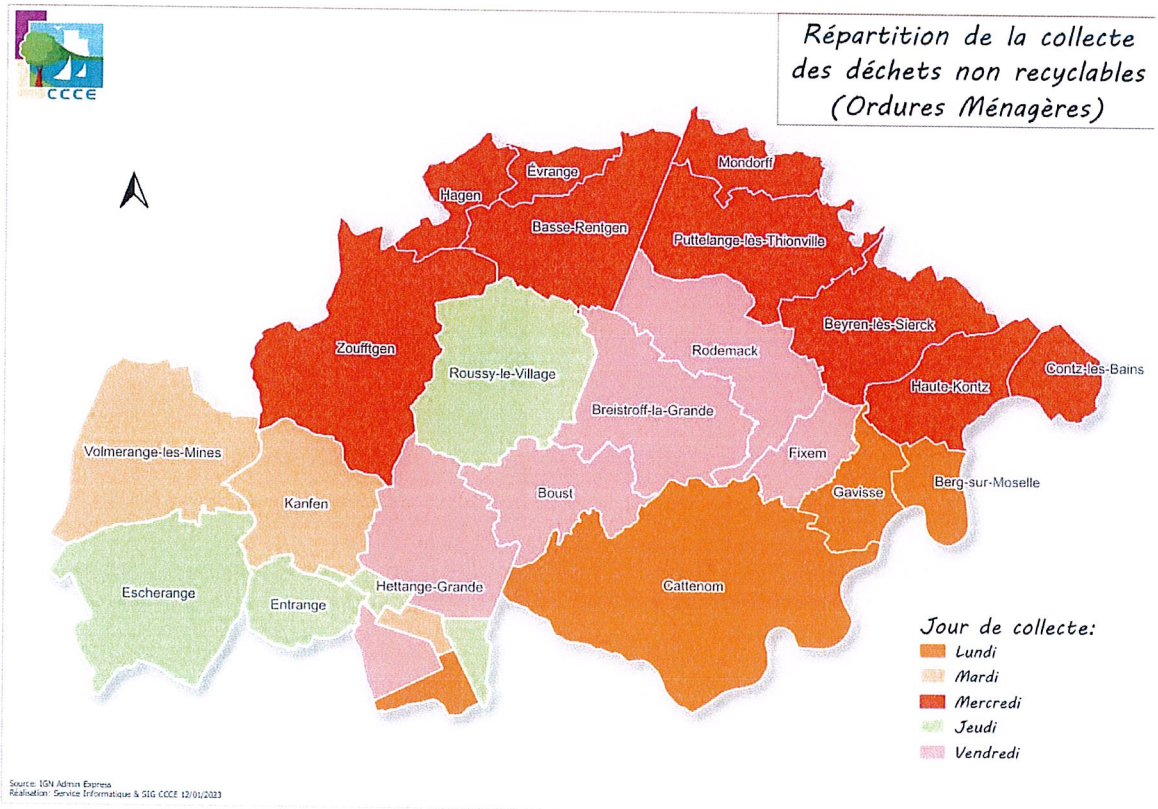

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE



En fin de tournée, les bennes à ordures ménagères (BOM) vident leur contenu au centre de transfert à Manom avant retour au CTE.

Le SYDELON fait ensuite reprendre les déchets pour les transporter sur 2 sites spécifiques :

- L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de SUEZ à Montois-la-Montagne pour enfouissement. En 2025, cette filière représente 75 % du traitement des OMR.
- L'Unité de Valorisation Energétique d'HAGANIS à Metz pour incinération avec production d'énergie. En 2025, cette filière représente 25 % du traitement des OMR.

Ordures ménagères résiduelles	2010	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne Grand-Est mixte rural hors TI	Moyenne Grand-Est toutes collectivités
Tonnes	6 783	6 425	6 292	6 099	6055	5979	/	/
Kg/hab	280	244	230	221	219	215	228	181

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

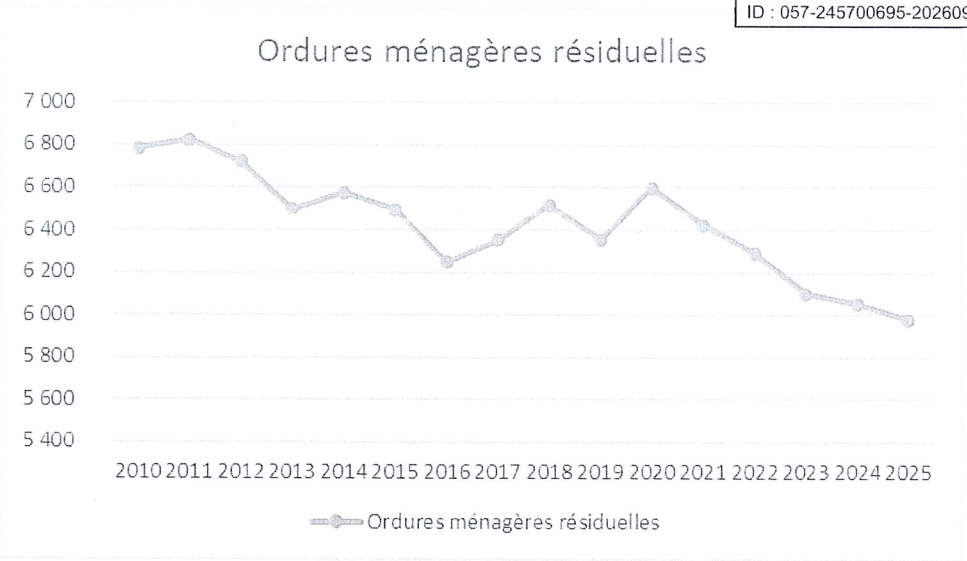

De manière générale depuis 2010, les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont en diminution malgré une sensible augmentation entre 2016 et 2018. Après l'augmentation en 2020 directement liée aux conséquences des confinements durant la crise sanitaire, les quantités diminuent à nouveau.
De plus, en 2022, 2 nouvelles communes ont rejoint la CCCE et pourtant les quantités d'OMR restent en diminution.

Ainsi, en 2025, le ratio d'OMR est de 215 kg/hab., le plus faible depuis 2010. La moyenne du Grand Est toutes collectivités confondues est de 181 kg/hab en 2021.

3.3 Les Emballages recyclables et papiers

3.3.1 Emballages recyclables hors verre

La collecte des emballages recyclables est réalisée en porte-à-porte, majoritairement en sacs jaunes translucides, mais également en bacs à cuve grise et couvercle jaune d'un volume de 750 litres, spécifiquement pour quelques collectifs et professionnels. Les sacs de tri sont fournis par la CCCE aux communes qui en assurent la distribution à leurs administrés.

Depuis le 1er septembre 2020, la CCCE est passée en extension des consignes de tri : tous les emballages se trient.

La collecte est effectuée en régie, tous les jours du lundi au vendredi avec 2 tournées chaque jour. La figure suivante présente les jours de collecte par commune.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

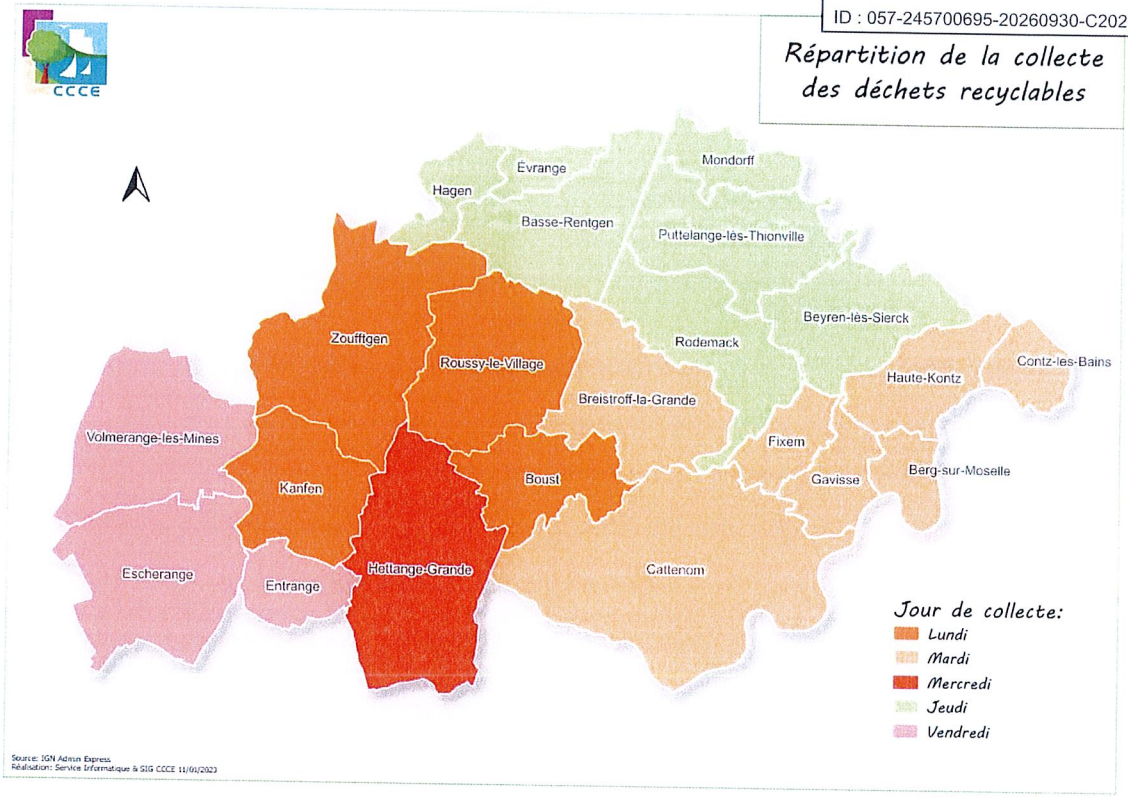

En fin de tournée, les BOM vident leur contenu au centre de transfert à Distroff ou à Florange avant retour au CTE.

Le SYDELON fait ensuite reprendre les déchets pour les transporter au centre de tri d'HAGANIS à Metz. Le centre de tri sépare les emballages recyclables en plusieurs flux afin que la CCCE puisse les revendre à des usines de recyclage.

Flux en sortie de centre de tri		Repreneur
Métaux	Acier	Arcelor Mittal
	Aluminium	REGEAL Affimet
Fibreux	Papiers-cartons complexés	REVIPAC
	Papiers-cartons non complexés	REVIPAC
	Journaux-revues-magasines	Paprec
	Gros de magasin	Paprec
Plastiques	Films	Valorplast
	Mix PEHD-PP	Valorplast
	Mix PET clair	Valorplast
	Flux développement	CITEO

Le flux développement est dirigé vers le centre de surtri à Épinal. Les matériaux concernés sont :

- Les bouteilles de lait en PET opaque blanc,
- Les emballages en polystyrène (PS) comme les pots de yaourt,
- Les barquettes en PET (viennoiserie, charcuterie, fruits et légumes)
- Les bouteilles en PET coloré, d'eau gazeuse par exemple

3.3.2 Les papiers

La collecte des papiers est réalisée en apport volontaire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Au 31/12/2025, 58 conteneurs pour les papiers sont répartis sur 46 points du territoire. Cela représente 1 point pour 594 habitants.

Les papiers sont collectés en moyenne toutes les 2 semaines en régie et vidés au centre de transfert à Distroff. Le SYDELON fait ensuite reprendre les déchets pour les transporter au centre de tri de PAPREC à Dieulouard.

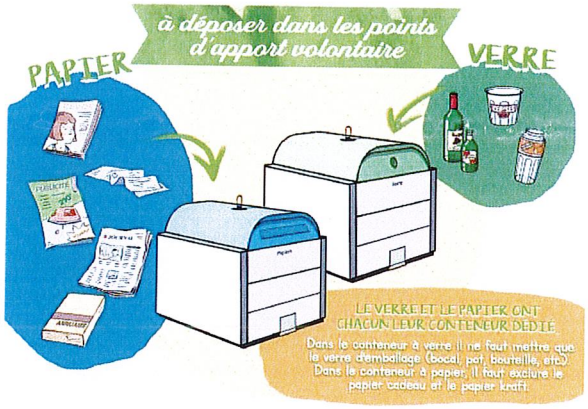

3.3.3 Le verre

La collecte du verre est réalisée en apport volontaire.

Au 31/12/2025, 95 conteneurs pour le verre sont répartis sur 54 points du territoire. Cela représente 1 point pour 506 habitants.

Le verre est collecté en moyenne toutes les 3 semaines par l'entreprise Mineris et directement emporté à l'usine de recyclage dans les Vosges.

Commune	Population	Bornes verre	Points Verre	Bornes papiers	Points papiers
Basse-Rentgen	512	2	2	1	1
Berg-sur-Moselle	432	2	1	1	1
Beyren-lès-Sierck	508	2	1	1	1
Boust	1 180	2	2	1	1
Breistroff-la-Grande	761	2	2	2	2
Cattenom	2 628	18	9	10	9
Contz-les-Bains	510	2	1	2	1
Entrange	1 242	6	3	3	3
Escherange	686	2	2	2	2
Évrange	228	1	1	1	1
Fixem	414	2	1	1	1
Gavisse	570	2	1	1	1
Hagen	357	1	1	1	1
Haute-Kontz	584	2	1	1	1
Hettange-Grande	7 779	16	10	8	6
Kanfen	1 198	4	1	2	1
Mondorff	525	2	1	2	1
Puttelange-lès-Thionville	1 009	4	2	3	2
Rodemack	1 265	6	4	4	3
Roussy-le-Village	1 408	5	2	4	2
Volmerange-les-Mines	2 269	7	4	6	4
Zoufftgen	1 245	5	2	1	1
CCCE	**27 310**	**95**	**54**	**58**	**46**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

3.3.4 Les tonnages d'emballages recyclables et papiers

		2010	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne Grand-Est mixte rural hors TI	Moyenne Grand-Est toutes collectivités
Tonnes	Emballages rec. hors verre	657	1 054	1 116	1 165	1 260	1 317	/	/
	Papiers	506	366	367	283	266	236	/	/
	Verre	749	1 029	1 051	1 026	993	1000	/	/
Kg/hab	Emballages rec. hors verre	27,1	40,0	40,9	42,3	45,5	47,3	49	57
	Papiers	20,9	13,9	13,4	10,3	9,6	8,5		
	Verre	30,9	39,1	38,5	37,2	35,9	35,9	35	42

Les emballages recyclables hors verre

Après une hausse constante mais faible entre 2010 et 2019, les quantités collectées augmentent de manière conséquente depuis 2020 et le passage en extension des consignes de tri.
Entre 2019 et 2025, les quantités collectées ont progressé de 52,5 %.

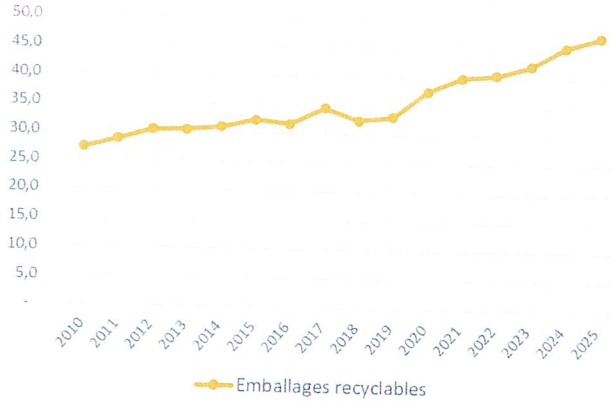

Les papiers

Les quantités de papiers collectées baissent de manière importante depuis 2016, une baisse prononcée depuis 2022, conséquence de la diminution des publicités papiers, la dématérialisation, etc.

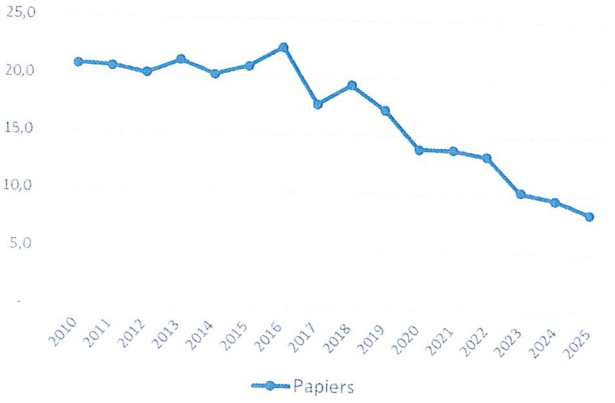

Les emballages recyclables hors verre et les papiers représentent 55,8 kg/hab., supérieur à la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE. Le ratio reste inférieur à la moyenne du Grand Est à 57 kg/hab.

Le verre

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Les quantités de verre collectées sont en légère baisse depuis 2019.
En 2025, la ratio atteint 35,9 kg/hab, identique à2024 et supérieur à la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typoiogie que la CCCE à 35 kg/hab. mais inférieur à la moyenne du Grand Est à 42 kg/hab.

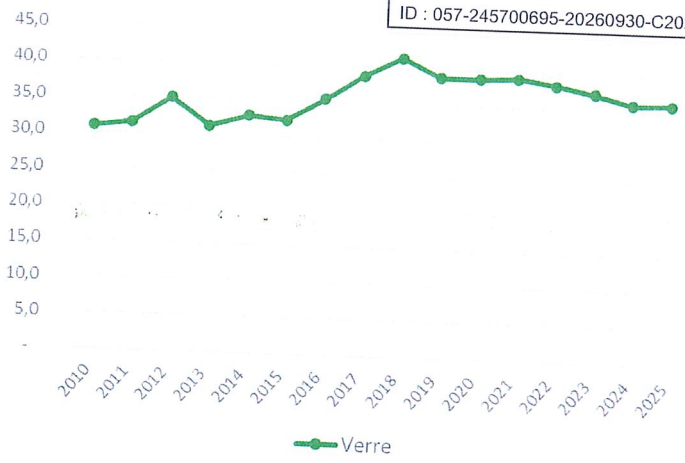

3.4 Les Encombrants

La CCCE propose aux usagers un service de collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous. Le territoire de la CCCE a été découpé en 4 zones, chacune collectée 1 lundi par mois (mardi en cas de lundi férié).

Zone 1 : 1er lundi du mois	Zone 2 : 2ème lundi du mois	Zone 3 : 3ème lundi du mois	Zone 4 : 4ème lundi du mois
Entrange, Escherange Kanfen, Volmerange-Les-Mines, Zoufftgen	Boust, Hettange-Grande, Roussy-le-Village	Berg-sur-Moselle, Beyren-Lès-Sierck, Breistroff-la-Grande, Cattenom, Contz-Les-Bains, Fixem, Gavisse, Haute-Kontz	Basse-Rentgen, Evrange, Hagen, Mondorff, Puttelange-Lès-Thionville, Rodemack

En 2025, 383 rendez-vous ont été pris contre 375 en 2024.
En fin de collecte, les encombrants sont déposés en déchèteries, triés dans les différentes bennes par flux. Les quantités collectées sont donc intégrées aux tonnages en déchèteries.

3.5 Les apports en déchèteries

La CCCE gère deux déchèteries situées au 10 rue du Rossignol à Hettange-Grande (ouverture en 2013 après transfert de l'ancienne déchèterie datant de 2000 située dans la zone d'activité à Hettange-Grande) et à Cattenom sur la RD64 (ouverture en octobre 2003).

Au mois de mars 2025, des travaux ont débuté à l'intérieur et aux alentours de la déchèterie à Hettange-Grande avec la création d'un rond-point à l'entrée du Centre Technique Environnemental ainsi que la mise en place nouvelle voie d'accès à la déchèterie, impliquant une inversion du sens de circulation à l'intérieur du site.
En parallèle, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mis en œuvre un système de contrôle des accès par carte en déchèterie. Dès le début du mois de juin, les usagers étaient invités à s'inscrire sur une plateforme en ligne. Devant le succès des inscriptions, les délais ont été allongés et les premières cartes ont été distribuées fin juillet. A compter du 1er septembre, la possession de la carte était obligatoire avec une tolérence jusqu'au 1er novembre. Au 31 décembre 2025, près de 9 000 cartes d'accès avaient été fournies.
Une barrière automatique permet d'accéder à la déchèterie à Hettange-Grande, tandis qu'un scan manuel est effectué à la déchèterie à Cattenom-Sentzich pour y accéder.
Cette démarche permet de :

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

- **Réserver** l'accès aux déchèteries aux administrés du territoire de la CCCE ;
- Ne plus avoir besoin d'un **justificatif de domicile** à chaque passage ;
- **Réguler le flux de véhicule** dans la déchèterie pour un service de meilleure qualité ;
- **Pas de limite** annuelle de passage ;
- **Pas de facturation** des particuliers.

Cette carte d'accès est obligatoire pour :

- **Tous les foyers du territoire communautaire** ;
- Les **professionnels, artisans** ;
- Les **associations** ;
- Les **services techniques** des Communes de la CCCE.

Pour l'ensemble des utilisateurs des déchèteries, le nombre d'entrées quotidienne et le volume sont limités à 3 m^3.



Horaires d'ouverture de la déchèterie à Hettange-Grande

	9-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Lundi										
Mardi										
Mercredi										
Jeudi										
Vendredi										
Samedi										

Horaires d'ouverture de la déchèterie à Cattenom

	9-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Lundi										
Mardi										
Mercredi										
Jeudi										
Vendredi										

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Le tableau ci-dessous détaille les quantités collectées sur chaque déchèterie en 2025.

Tonnes en déchèteries en 2025	Hettange-Grande	Cattenom	2 déchèteries	Kg/hab 2 déchèteries
Tout-venant	901	438	1 338	48,1
Ferraille	183	91	274	9,9
Bois	561	235	796	28,6
Carton	268	116	383	13,8
Gravats	968	471	1 439	51,7
Déchets verts	1136	565	1 701	61,1
Plâtre[JP1]	103	8,52	111	4,0
Eco-mobilier	482	268	750	26,9
DDS - Pâteux	34,1	16,9	51	3
DDS - Solvants	11,0	6,6	17,6	
DDS - Phytosanitaires	0,3	0,3	0,6	
DDS - Autres DMS	0,0	0,0	0,0	
DDS - Acides et bases	0,1	0,2	0,3	
DDS - Aérosols	1,2	0,7	1,8	
DDS - Radiographies	0,2	0,1	0,3	
DDS - Extincteurs	0,0	0,0	0,0	
DDS - Bouteilles de gaz	0,0	0,0	0,0	
DDS - Filtres à huile	0,2	0,1	0,4	
DDS - Bouteilles de gaz	0,0	0,0	0,0	
DDS - Emballages souillés	3,9	2,0	6,0	
DDS - Batteries	4,0	2,1	6,1	
Pneus	37,2	18,6	55,8	2
Huile végétale	1,3		1,3	
Huile de vidange	11,8	6,0	17,8	0,6
Piles	2,1	0,0	2,1	0,1
D3E	148,0	79,8	227,8	8,2
Huisseries	17,6	6,4	24,0	0,4
Cartouches	0,3	0,2	0,5	0,0
Polystyrène	8	3,9	11,9	0,4
Tubes et ampoules	1	0,4	1,4	0,0
Extincteurs	1,0		1,0	0,0
Livres	2,9	1,5	4,4	0,2
TOTAL	4887	2338	7225	**259**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

La déchèterie à Hettange-Grande représente 68 % des apports de déchets en déchèteries et la déchèterie à Cattenom, 32 %.

Tonnes	2010	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tout-venant	1 311	1 924	1 941	1 775	1 639	1 501	1 338
Ferraille	237	324	324	311	284	300	274
Bois	569	1 308	1 134	974	926	969	796
Carton	166	211	340	335	247	365	383
Gravats	2 280	1 730	1895	1738	1824	1688	1 439
Déchets verts	1 036	1 953	2353	1835	2018	2133	1 701
Plâtre		102	99	118	133	250	111
Eco-mobilier		178	524	665	589	706	750
DDS	40	78	82	80	84	96	84
Pneus	10	28	46	44	21	45	56
Huile végétale	7,38	3,86	4,24	4,27	3,92	1,25	1,25
Huile de vidange	4,07	12,15	14,70	11,65	14,20	14,40	17,82
Piles	1,75	3,24	2,11	2,52	3,58	2,32	2,14
D3E	138	219	229	183	219	232	228
Huisseries		34	41	37	33	24	11
Cartouches		0,34	0,39	0,35	0,37	0,44	0
Polystyrène		0	7	13	11	15	12
Tubes et ampoules		1,63	1,42	-	-	1,6	0,47
DASRI	0,02	0,04	0,03	0,03	0	0	11,81
Livres		7,27	6,48	5,70	9,10	5,14	1,34
Déchèteries	5799	**8 117**	**9 044**	**8 132**	**8060**	**8350**	**7224**
Ratio kg/hab	**2010**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Tout-venant	54,1	73,1	73,7	65,0	59,5	54,2	48,1
Ferraille	9,8	12,3	12,3	11,4	10,3	10,8	9,9
Bois	23,5	49,7	43,0	35,7	33,6	35,0	28,6
Carton	6,9	8,0	12,9	12,3	9,0	13,2	13,8
Gravats	94,1	65,8	71,9	63,6	66,2	61,0	51,7
Déchets verts	42,7	74,2	89,3	67,2	73,2	77,0	61,1
Plâtre		3,9	3,8	4,3	4,8	9,0	4,0
Eco-mobilier		6,8	19,9	24,3	21,4	25,5	26,9
DDS	1,6	3,0	3,1	2,9	3,1	3,5	3,0
Pneus	0,4	1,1	1,7	1,6	0,8	1,6	2,0
Huile végétale	0,3	0,1	0,2	0	0,1	0,0	0,0
Huile de vidange	0,2	0,5	0,6	0	0,5	0,5	0,6
Piles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D3E	5,7	8,3	8,7	6,7	8,0	8,4	8,2
Huisseries		1,3	1,5	1,4	1,2	0,9	0,4
Cartouches		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Polystyrène		0,0	0,2	0,0	0,4	0,5	0,4
Tubes et ampoules		0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
DASRI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Livres		0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Déchèteries	239	309	343	298	292	302	259

Depuis 2017, les quantités de déchets apportés en déchèteries étaient relativement stables. L'année 2021 a été directement impactée par les conséquences de la crise sanitaire, avec des quantités de déchets verts et de gravats en forte augmentation, du fait d'une volonté accrue des habitants de réaliser des travaux chez soi après les confinements successifs. L'année 2022 marque un retour à la normale.

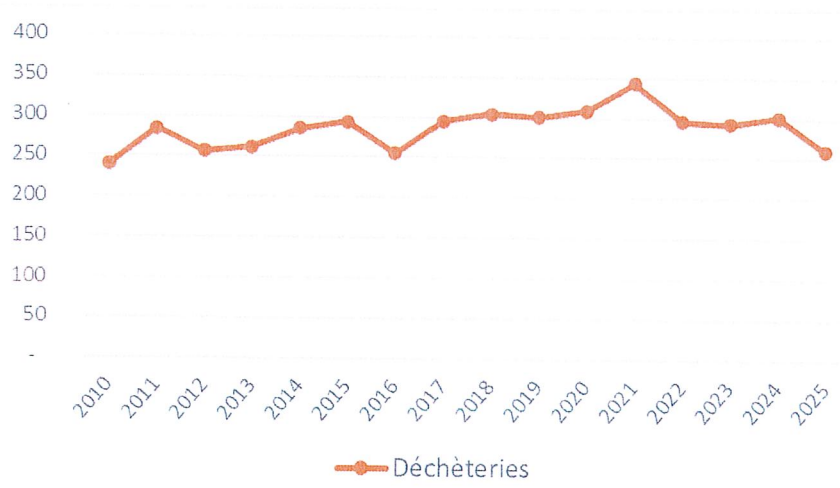

Une baisse significative de 13,5 % des apports en déchèteries est observée entre 2024 et 2025, répartie sur la pllupart des principaux flux :

- - 11 % sur les déchets non recyclables
- - 9 % sur la ferraille
- - 18 % sur le bois
- - 15 % sur les gravats
- - 20 % sur les déchets verts

Le facteur majeur pourrait être la mise en place de la carte d'accès en déchèterie. Ce dispositif a permis de réserver l'accès des déchèteries aux résidents de la CCCE.

Les moyennes régionales se basent sur le flux hors gravats, présentées ci-dessous.

Ratio CCCE hors gravats	Ratio moyen Grand-Est mixte rural hors TI hors gravats	Ratio moyen Grand-Est toutes collectivités hors gravats
207	209	216

En 2025, le ratio a diminué à 207 kg/hab., un peu moins élevé que le ratio moyen du Grand-Est.

3.6 Synthèse des tonnages par flux

En tonnes	2010	2021	2022	2023	2024	2025	Evo 2024/2025	Evo 2010/2025
Ordures ménagères résiduelles	6 783	6 425	6 292	6 099	6 055	5 979	-1,3 %	-11,9%
Emballages recyclables	657	1 054	1 116	1 165	1 260	1 317	4,5%	100,3%

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Papiers	506	366	367	283	266	236	-11,2%	-53,5%
Verre	749	1 029	1 051	1 026	993	1 000	0,8%	33,5%
Déchèteries	5 799	9 044	8 132	8 060	8 350	7 225	-13,5%	24,6%
Biodéchets					20(*)			
Déchets totaux	**14 495**	**17 918**	**16 958**	**16 634**	**16 944**	**15 756**	**-7%**	**8,7%**

(*) expérimentation de collecte des biodéchets

En kg/hab	2010	2021	2022	2023	2024	2025	Evo 2024/2025	Evo 2010/2025
Ordures ménagères résiduelles	280	244	230	221	219	215	-1,8%	-23,3%
Emballages recyclables	27	40	41	42	45,5	47,3	3,9%	74,4%
Papiers	21	14	13	10	9,6	8,5	-11,7%	-59,3%
Verre	31	39	39	37	35,9	35,9	0,2%	16,3%
Déchèteries	239	343	298	292	302	259	-14%	8,3%
Biodéchets					0,7			
Déchets totaux	**598**	**680**	**621**	**603**	**612**	**566**	**-7,4%**	**-5,4%**

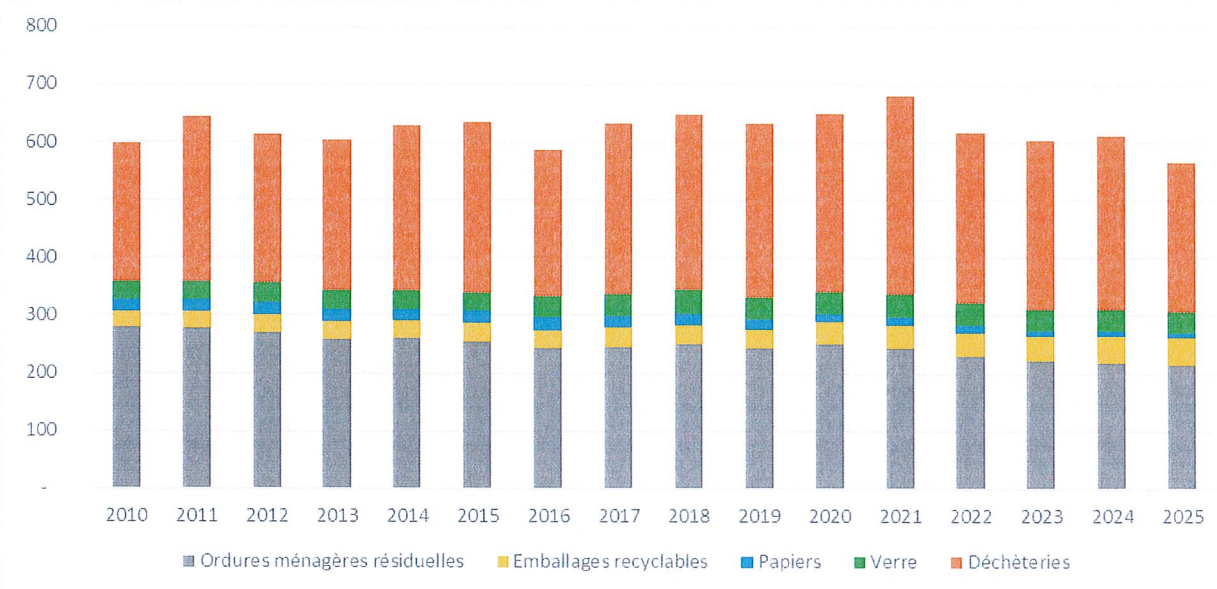

Evolution annuelle des quantités de déchets en kg/hab et par flux

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

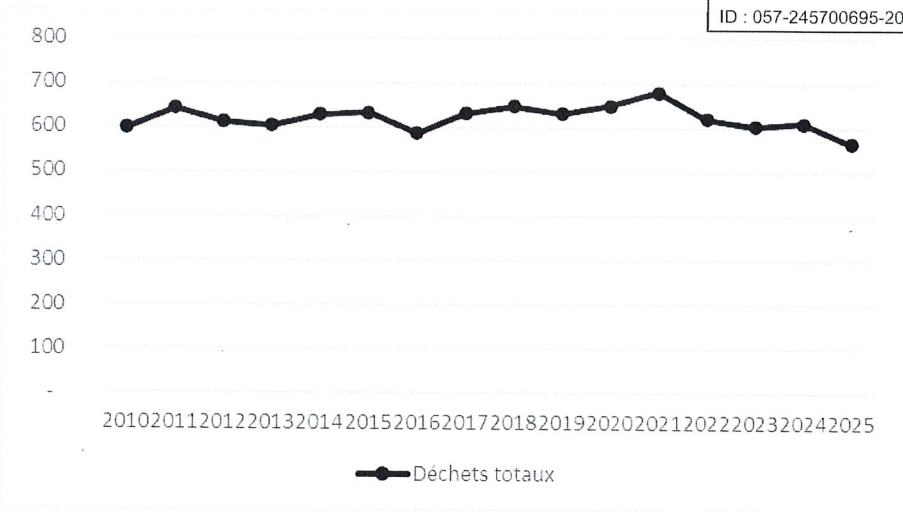

Evolution des quantités globales de déchets en kg/hab

La Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire fixe comme objectif une réduction de 15 % des quantités de déchets entre 2010 et 2030 : à la CCCE en 2025, les quantités globales de déchets par habitant ont diminué de 5,4 %.

Les moyennes régionales se basent sur le flux hors gravats, présentées ci-dessous.

Ratio CCCE hors gravats	Ratio moyen Grand-Est mixte rural hors TI hors gravats	Ratio moyen Grand-Est toutes collectivités hors gravats
514	530	524

En 2025, les habitants de la CCCE ont produit en moyenne 514 kg de déchets contre 530 kg pour la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie, soit une production inférieure.

3.7 Synthèse des tonnages par typologie de traitement

Les typologies de traitement peuvent être séparées en 4 catégories :

- La filière d'élimination, qui est le stockage des déchets.
- La filière de valorisation énergétique, qui combine l'incinération avec valorisation énergétique et les Combustibles Solides de Récupération.
- La valorisation matière, qui regroupe toutes les filières de recyclage.
- La valorisation organique, qui correspond à du compostage.

La répartition des typologies de traitement par flux de déchets est la suivante :

	Taux d'élimination	Taux de valorisation énergétique	Taux de valorisation matière	Taux de valorisation organique
Ordures ménagères résiduelles	75%	25%	0%	0%
Emballages recyclables	0%	16,3%	83,7%	0%
Papiers	0%	0%	100%	0%
Verre	0%	0%	100%	0%
Tout-venant	100%	0%	0%	0%

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Ferraille	0%	0%	100%	0%
Bois	0%	0%	100%	0%
Carton	0%	0%	100%	0%
Gravats	0%	0%	100%	0%
Déchets verts	0%	0%	0%	100%
Plâtre	0%	0%	100%	0%
Eco-mobilier	6%	44%	50%	0%
DDS	0%	100%	0%	0%
Pneus	0%	100%	0%	0%
Huile végétale	0%	0%	100%	0%
Huile de vidange	0,0%	25%	75%	0%
Piles	21,9%	3,6%	74,50%	0%
D3E	11,2%	12,0%	76,8%	0%
Huisseries	0%	0%	100%	0%
Cartouches	0%	0%	100%	0%
Polystyrène	0%	0%	100%	0%
Tubes et ampoules	13,8%	32,8%	53,4%	0%
Extincteurs				
DASRI	7%	93%	0%	0%
Livres	0%	0%	100%	0%

Tonnes	2010	2022	2023	2024	2025	Evo 2010/2025
Elimination	8 111	6 666	6 632	**6218**	**5894**	**-27,3%**
Valorisation énergétique	173	1 916	1 596	1853	2212	11,8%
Valorisation matière	5 176	6 540	6 388	6720	5950	15%
Valorisation organique	1 037	1 835	2 018	2133	1701	64%

%	2010	2025
Elimination	56,0 %	**37,4%**
Valorisation énergétique	1,2 %	14%
Valorisation matière	35,7 %	**37,8%**
Valorisation organique	7,2 %	**10,8%**

En 2025, la part de déchets éliminés représente 37,4 % des quantités globales. Pour rappel, la Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire impose qu'à l'échelle nationale, cette part ne dépasse pas les 10 % en 2035.

En 2025, les quantités de déchets éliminés sont en réduction de 27,3 % par rapport à 2010. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose à l'échelle nationale que cette diminution atteigne 50 % en 2025.

Enfin, en 2025, la part de déchets qui suit une filière de valorisation matière et organique atteint 48,6 %. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose qu'à l'échelle nationale, ce taux atteigne 65 % en 2025.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

3.8 Infographie de synthèse

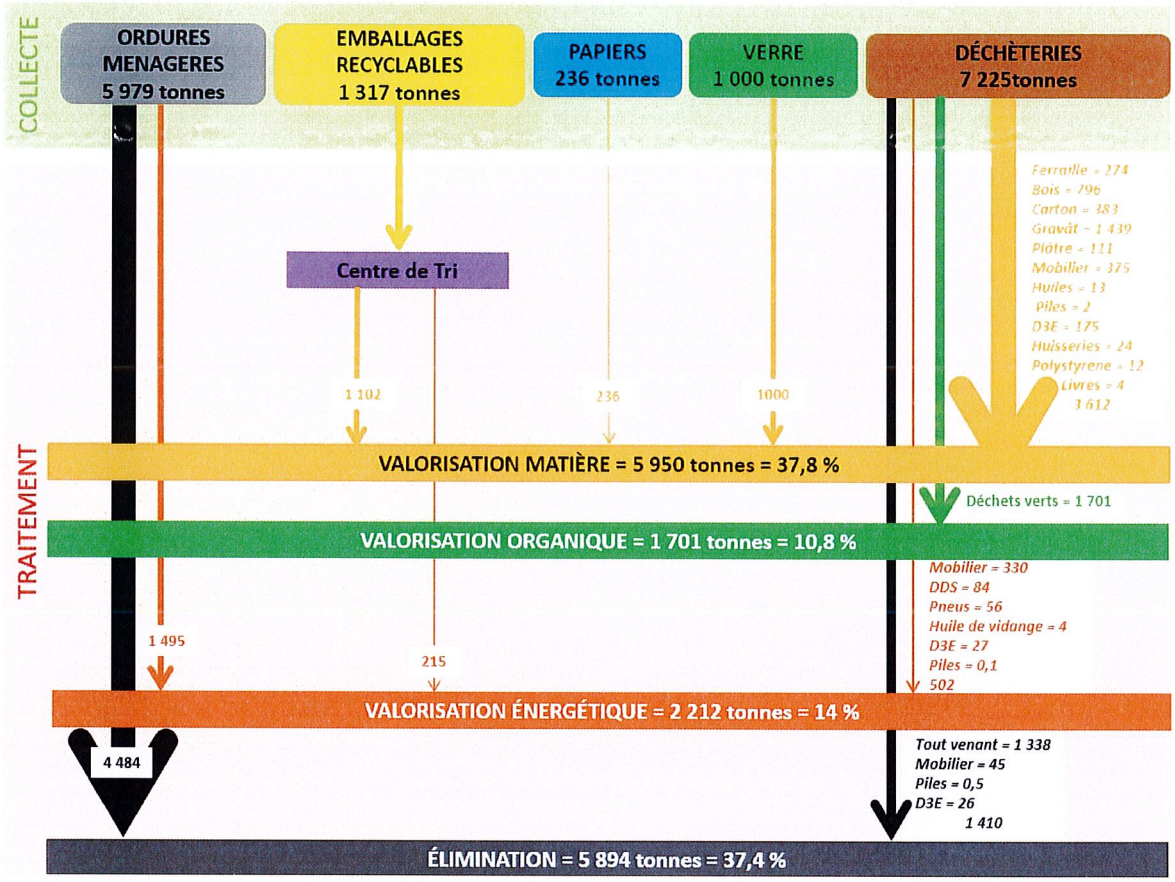

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

1 Dépenses

Les principales dépenses de la CCCE sont celles liées aux prestations assurées par le SYDELON et ses prestataires et celles liées à la collecte en régie.

Prestations du SYDELON

Flux	Objet	€ TTC 2023	€ TTC 2024	€ TTC 2025	Evolution 2024/2025
OMR	Traitement OMR	880 804 €	945 214 €	1 088 443 €	15%
	Transfert OMR	130 447 €	140 748 €	157 906 €	12%
Emballages recyclables	Emballages transfert/transport	64 577 €	50 971 €	58 064 €	14%
	Emballages tri	264 299 €	288 028 €	285 345 €	-1%
Papiers	JRM transfert/transport	12 609 €	11 058 €	9 553 €	-14%
	JRM tri	7 922 €	9 835 €	7 178 €	-27%
Verre	Verre collecte	55 080 €	54 285 €	57 746 €	6%
Déchèteries	Déchèterie transfert/transport	265 932 €	252 408 €	289 013 €	15%
	Déchèterie enlèvement/traitement DMS	76 151 €	66 588 €	71 773 €	8%
	Déchèterie élimination tout-venant	286 684 €	282 862 €	260 235 €	-8%
	Déchèterie valorisations	55 769 €	63 902 €	44 324 €	-31%
	Déchèterie gravats	7 506 €	8 497 €	2 244 €	-74%
	Déchèterie déchets verts	28 977 €	31 418 €	80 186 €	155%
Structure	Contribution au fonctionnement	87 904 €	187 292 €	165 291 €	-12%
TOTAL		**2 224 661 €**	**2 393 106 €**	**2 577 300 €**	7,7%

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
JRM : Journaux, Revues, Magasines

Le coût global des prestations du SYDELON est en augmentation malgré la chute importante des quantités de déchets ménagers et assimilés, s'élevant à 2 577 300 € TTC en 2025, soit une augmentation de 7,7 %.
Les principales évolutions sont dues à :

- Le renouvellement marchés publics fin 2024 (avec notamment le tarif passant de 14 €/tonne à 46 €/tonne pour le traitement des déchets verts) ;
- L'augmentation de la TGAP qui est passée de 58 €HT/t en 2024 à 65 €HT/t en 2025 soit une hausse fiscale d'environ 68 000 € TTC ;
- La diminution des montants de cotisation au SYDELON. Une cotisation exceptionnelle (0,81 €/hab) a été ajoutée afin de solder les dettes en 2024 ;

Régie de la CCCE

Les principaux coûts sont liés à la régie de collecte, intégrant la masse salariale, le carburant, ainsi que l'achat de contenants et quelques prestations annexes.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Objet	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Salaires	997 167 €	1 182 340 €	1 312 000 €	1 204 000 €	-8%
Carburant	152 928 €	168 754 €	169 213 €	131 070 €	-23%
Amortissements	129 471 €	133 717 €	156 675 €	158 818 €	1%
Achats sacs de tri	37 297 €	59 327 €	58 976 €	54 214 €	-8%
Achat de composteurs	14 032 €	29 997 €	100 883 €	43 339 €	-57%
Enlèvement pneus déchèteries	15 759 €	19 665 €	35 514 €	29 602 €	-17%
Gestion des huisseries déchèteries et Collecte des encombrants	34 844 €	29 376 €	27 281 €	35 397 €	30%
TOTAL dépenses	**1 381 498 €**	**1 623 176 €**	**1 860 542 €**	**1 656 440 €**	-11%

Le coût global de la régie est en diminution de 11% par rapport à 2024. Pour rappel, lors d'un semestre en 2024, deux responsables de service étaient présents. L'un des agents partait à la retraite et a formé le deuxième agent.

2 Recettes

La CCCE tire des recettes de plusieurs objets :

- la revente des matériaux triés et recyclés ;
- des soutiens de la part des éco-organismes pour la mise en œuvre de solutions permettant le tri des déchets ;
- les ventes de composteurs ;
- les redevances déchèteries, les entreprises utilisant les déchèteries étant facturées selon les quantités de déchets apportées.

Objet	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Vente plastiques	43 631 €	28 339 €	40 213 €	53 944 €	34%
Vente acier	7 898 €	8 390 €	11 791 €	9 024 €	-23%
Vente alu	2 232 €	-	10 725 €	8 023 €	-25%
Vente verre	34 664 €	28 248 €	36 561 €	20 410 €	-44%
vente PCNC 5.02	50 586 €	18 213 €	35 275 €	31 253 €	-11%
Vente PCC 5.03	150 €	130 €	211 €	251 €	19%
Vente papiers	72 978 €	50 604 €	29 621 €	19 302 €	-35%
Vente GM 1.02	3 540 €	163 €	4 103 €	1 949 €	-52%
Vente ferraille DCT	81 922 €	60 559 €	58 246 €	45 099 €	-23%
Vente cartons DCT	24 465 €	163 €	4 693 €	33 074 €	605%
Vente batteries	444 €	1 804 €	3 992 €	4 522 €	13%
Vente bois				37 554 €	#DIV/0!
Soutiens OCAD3E	12 285 €	21 578 €	21 337 €	20 883 €	-2%
Soutien Eco-mobilier	17 393 €	15 881 €	20 570 €	24 937 €	21%
Soutien CITEO Emballages	294 355 €	345 740 €	424 082 €	496 887 €	17%
Soutien CITEO Papier	20 064 €	31 576 €	32 938 €	26 318 €	-20%
Redevance déchèteries	6 207 €	6 946 €	2 220 €	2 464 €	11%
TOTAL recettes et soutiens	**672 814 €**	**618 334 €**	**736 578 €**	**835 895 €**	13%

EMR : Emballages Ménagers Recyclables
ELA : Emballages pour Liquide Alimentaires (Tétrapack)
GDM : Gros de Magasin = papier de qualité inférieure
DCT : déchèterie
** : en attente du solde 2024*

Il est compliqué d'analyser les recettes des matières vendues d'une année à l'autre. En effet, les variations de tonnages des matières vendues par année ainsi que les variations de prix de reprise sont importantes. Il est à noter que le solde total pour le soutien « CITEO Emballages » pour l'année 2025 n'a pas encore été perçu. Il s'agit de la simulation de soutiens par rapport au déclaratif 2025. Les soutiens CITEO sont en forte hausse. Plus la collectivité est performante dans la collecte des emballages et des papiers, plus les soutiens financiers sont conséquents.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Dès 2025, selon les conditions avec le nouveau prestataire de reprise du bois de déchèteries, ce flux n'est plus une dépense de traitement mais une recette pour son rachat.

L'année 2022 avait vu les cours de vente des matériaux monter en flèche, conséquence directe du conflit en Ukraine ayant eu des incidences sur le commerce mondial, avant de chuter dès le mois d'octobre 2022. Les prix de reprise en 2023 sont restés très bas toute l'année, inférieur aux prix 2021 pour la plupart des matériaux. Les observations majeures pour 2025 sont :

- **Le verre (en baisse)** : La diminution de la consommation de produits conditionnés en bouteilles a fait chuter la demande des verriers pour cette matière première recyclée.
- **Le papier graphique / JRM (en forte baisse)** : La numérisation croissante réduit structurellement la production de la presse écrite (journaux, magazines), ce qui sature l'industrie papetière et effondre les prix de reprise.
- **Le carton (en hausse)** : L'essor massif des livraisons à domicile stimule fortement les besoins d'emballage, entraînant une augmentation significative de la demande et du prix de ce matériau

		2022	2023	2024	2025
Plastique	Prix moyen	555 €	238 €	217 €	259 €
	Tonnes vendues	78,6	119,2	186	192
Acier	Prix moyen	224 €	197 €	198 €	162 €
	Tonnes vendues	35,2	39,2	61	55
Aluminium	Prix moyen	615 €	-	638 €	601 €
	Tonnes vendues	3,4	-	16,6	13,6
Verre	Prix moyen	33 €	36 €	37 €	28 €
	Tonnes vendues	1051	1 026	992	995
PCNC 5.02	Prix moyen	116 €	46 €	88 €	79 €
cartonnette	Tonnes vendues	436,7	395,2	400	433
PCC 5.03	Prix moyen	10 €	13 €	13 €	13 €
Tetra Pack	Tonnes vendues	15	10	16	19
JRM	Prix moyen	167 €	139 €	103 €	61 €
papiers	Tonnes vendues	436,5	364,4	287	169
GDM	Prix moyen	29 €	-	38 €	12 €
restes de papiers	Tonnes vendues	120,7	-	107	81
Cartons	Prix moyen	88 €	-	13 €	88 €
	Tonnes vendues	260,2	-	357	344
Ferraille	Prix moyen	234 €	213 €	196 €	158 €
	Tonnes vendues	310,5	284,3	297	274
Bois	Prix moyen				51 €
	Tonnes vendues				736

3 Financement du service public

Le financement du service de collecte des déchets se fait au travers du budget général.
Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est de 2,61 % en 2025.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_15_SI-DE

Note de synthèse : Rapport annuel 2025 – Prix et qualité du service public des déchets

L'année a été caractérisée par des transformations opérationnelles et administratives, dont les effets se font ressentir tant sur les indicateurs techniques que financiers.

L'effet « Carte d'accès »
Le fait marquant de l'année réside dans la baisse sans précédent de **13,5 % des tonnages reçus en déchèteries**. Cette diminution, particulièrement marquée sur le tout-venant (-11 %) et le bois (-18 %), démontre l'efficacité immédiate du nouveau contrôle d'accès obligatoire par badge déployé au second semestre 2025 (près de 9 000 cartes délivrées). Ce dispositif a permis de réserver exclusivement le service aux usagers du territoire et de stopper les apports extérieurs non financés. En parallèle, les ordures ménagères résiduelles (OMR) poursuivent leur baisse pour atteindre le ratio historique le plus bas de la collectivité à **215 kg/hab/an**.

Le paradoxe financier de l'exercice 2025
Malgré cette baisse généralisée des volumes de déchets produits (-7 % au global pour 15 756 tonnes), la collectivité subit de plein fouet une hausse des coûts de traitement du SYDELON (**+7,7 %**, s'élevant à 2 577 300 € TTC). Ce phénomène s'explique par deux facteurs s :

1. Le renouvellement des marchés publics fin 2024, marqué par l'explosion du coût de traitement des déchets verts, passé de **14 €/t à 46 €/t** ou l'augmentation du coût de transfert transport des déchets de 15%
2. L'alourdissement de la fiscalité environnementale nationale (TGAP), en hausse de **68 000 € TTC**

Une performance réglementaire encore perfectible
Soutenue par une hausse des recettes de revente et de soutiens éco-organismes (+13 % pour 835 895 €), la CCCE renforce sa politique de transition (généralisation de la gratuité des composteurs individuels et déploiement de 39 sites de compostage partagé par 2 animateurs dédiés). Néanmoins, avec un taux global de valorisation matière et organique de **48,6 %** et une part de déchets éliminés par enfouissement de **37,4 %**, la collectivité doit accentuer ses efforts de tri à la source pour converger vers les exigences nationales cibles de la Loi AGEC et de la LTECV (qui fixent respectivement un maximum de 10 % d'élimination en 2035 et 65 % de valorisation globale).